

Il faudra former plus d'infirmiers... ou payer

SANTÉ Un projet de loi veut fixer le nombre de places de stage et d'apprentissage devant être mises à disposition pour résoudre le problème de relève dans les secteurs des soins et de l'assistance en Valais.

PAR PASCAL.GUEX@LENOUVELLISTE.CH

Booster l'intérêt des jeunes Valaisans pour les professions non universitaires de la santé: tel est l'objectif de l'avant-projet de loi que le canton met en consultation jusqu'à la fin mai. Un texte censé combler – en partie du moins – la pénurie de personnel indigène dans les professions en panne de recrutement, en milieu hospitalier comme dans les EMS. Cela ne concerne bien sûr pas les mé-



“114 diplômes ont été délivrés en 2016, alors que le besoin de nouveaux professionnels était de 162 personnes...”

VICTOR FOURNIER
CHEF DU SERVICE VALAISAN
DE LA SANTÉ

decins, mais bien les infirmiers, assistants en soins et santé communautaire, physiothérapeutes ou ambulanciers.

Un déficit de 48 diplômés

Et il y a urgence. Car à l'image du reste du pays, le système de santé valaisan souffre d'un cruel manque de relève. «C'est le cas en particulier pour les soins infirmiers. 114 diplômes ont ainsi été délivrés en 2016 dans notre canton, alors que le besoin de nouveaux professionnels était de 162 personnes cette même année», confirme Victor Fournier, chef du Service valaisan de la santé. Et la situation n'est pas près de s'améliorer. Le besoin de relève en soins infirmiers est en



Notre canton veut à tout prix favoriser la relève dans les professions non universitaires de la santé, en mettant plus de places de stage et d'apprentissage à la disposition des jeunes Valaisans. DR

effet évalué à 264 personnes pour 2021, alors que le nombre de jeunes Valaisans intéressés ne décolle pas. Résultat de ce déséquilibre: le nombre de titulaires de diplômes délivrés en France, au Portugal ou en Belgique composant l'effectif soignant ne cesse de grimper dans notre canton.

«La part du personnel infirmier titulaire d'un diplôme étranger est déjà très élevée puisqu'il était de 37,2% dans les hôpitaux et EMS valaisans en

2016», détaille Victor Fournier. Et cette proportion continuera immanquablement de croître si le nombre d'étudiants en Valais et en Suisse n'augmente pas.

Dédommagement ou amende

C'est justement pour essayer d'inverser la tendance que le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture défend un avant-projet de loi visant à augmenter le nombre

de places de stage et d'apprentissage pour les professions non universitaires de la santé. Selon le modèle développé à Berne et également en vigueur dans d'autres cantons alémaniques, l'Etat du Valais aura compétence pour fixer le nombre de places de stage et d'apprentissage à mettre à disposition annuellement par chaque institution sanitaire (hôpitaux, établissements médico-sociaux, soins à domicile, secours).

C'est une commission cantonale d'évaluation qui sera chargée d'établir les besoins en personnel et de déterminer le potentiel de formation de chaque institution sanitaire. «Les institutions sanitaires sont dédommées financièrement par le canton pour les prestations de formation. Un versement compensatoire sera demandé aux institutions qui ne mettraient pas suffisamment de places à disposition.»

4 millions supplémentaires à trouver

La question sensible du financement de ces mesures sera bien sûr le nerf de la guerre. «La loi ne devrait impacter ni les coûts des établissements (impact sur les primes d'assurance) ni les coûts du Service de la santé (impact sur les impôts)», espère Benoît Kuchler, directeur de la Clinique de Valère.

En 2016 – dernière année de référence – notre canton avait investi 4,8 millions de francs dans le financement de places de stage et d'apprentissage des professions concernées. «Compte tenu de la croissance des besoins de relève en personnel, cette somme devait atteindre 8,9 millions de francs à moyen terme, si l'on souhaite couvrir 80% de ces besoins dans les soins infirmiers et 100% dans les autres professions prises en considération», estime Victor Fournier. Reste à savoir si cet effort financier supplémentaire, prévu dans cet avant-projet de loi, contribuera à susciter de nouvelles vocations au sein de la jeunesse valaisanne. Comme cela avait été le cas dans le canton voisin de Berne.

CLINIQUES ET EMS FAVORABLES À L'AVANT-PROJET

La menace de pénalité ne semble pas causer trop de soucis aux acteurs de la santé valaisans. «La problématique du canton et des centres de formation est justifiée», admet Nicole Favez. La directrice des ressources humaines de la Clinique CIC Valais rappelle que l'établissement notamment basé à Saxon prend déjà en charge des stagiaires par les infirmières maison et praticiennes formatrices. La clinique de Valère va dans le même sens. «Notre établissement forme déjà chaque année des étudiants HES et des apprentis assistants en soins et santé», précise son directeur, Benoît Kuchler, pour qui la qualité de la formation et de l'encadrement proposés actuellement ne doit pas être péjorée. Plus marqué enfin est



“La qualité de la formation et de l'encadrement proposés actuellement ne doit pas être péjorée.”

BENOÎT KUCHLER
DIRECTEUR DE LA CLINIQUE DE VALÈRE

le soutien des EMS valaisans à cet avant-projet de loi. «Les EMS valaisans sont déjà de très bons élèves en termes de mise à disposition de semaines de formation (apprentissages et stages),

avec un taux de 74,8% de la capacité maximum calculée», rappelle en préambule Arnaud Schaller. Le directeur général de l'association faïtière, AVALEMS, admet pourtant que le système actuel basé sur un principe incitatif n'a pas permis de réussir à couvrir les besoins en relève. C'est pourquoi l'AVALEMS appuie les propositions des cantons sans craindre de péjoration de la situation financière. «Le nouveau financement imaginé permet de maintenir l'enveloppe financière allouée aux EMS, voire dans certains cas de l'augmenter.» Concrètement, les premiers chiffres démontrent que les EMS devront offrir l'équivalent d'environ seize places de stages ou d'apprentissage pour 100 EPT. «En considérant les



“Les EMS valaisans sont déjà de très bons élèves en termes de mise à disposition de formations.”

ARNAUD SCHALLER
DIRECTEUR DE L'AVALEMS

chiffres actuels, les 52 EMS valaisans devraient offrir environ 42 places supplémentaires par rapport à aujourd'hui, ce qui représente moins d'une place par site.»